



Chambre de commerce internationale

L'organisation mondiale des entreprises

Programme d'action 2010

Chambre de commerce internationale

38 Cours Albert 1er, 75008 Paris, France

Téléphone +33 (0)1 49 53 28 28 Télécopieur +33 (0)1 49 53 29 42

Courriel icc@iccwbo.org Site internet www.iccwbo.org

Face aux défis actuels, ICC opte pour l'innovation

Comme il fallait s'y attendre, 2009 a été l'une des années les plus difficiles de l'histoire contemporaine : la crise économique la plus grave depuis la Seconde Guerre mondiale a acculé de nombreuses entreprises à la faillite, fait monter le chômage à des niveaux records et dangereusement gonflé la dette publique. L'on peut cependant constater, en cette fin d'année, que les interventions gouvernementales massives, aux États-Unis, en Europe et en Asie, ont permis d'éviter le pire. La récession a officiellement été déclarée terminée au troisième trimestre en Europe occidentale et en Amérique du Nord, et la Chine a connu ces derniers mois, comme d'autres pays d'Asie, une croissance étonnamment soutenue.

Il n'en serait pas moins déplacé de conclure qu'une croissance économique durable est à portée de main. Comme l'indiquent la crise de la dette de Dubaï et les très importants déficits publics de l'Espagne, des États-Unis, la Grèce, de l'Irlande et du Royaume-Uni, quelques mauvaises surprises nous attendent peut-être encore. Le principal défi de l'année qui vient sera, pour les gouvernements, de parvenir à mettre un terme à leurs plans de relance sans faire replonger l'économie dans la récession. Il leur faudra pour cela réussir un délicat exercice d'équilibre.

Conclure positivement en 2010 les négociations commerciales du cycle de Doha contribuerait de manière tangible à une croissance durable. Face à la baisse de près de 9% du commerce mondial en 2009, il est plus urgent que jamais que les dirigeants de la planète trouvent enfin la volonté politique de parvenir à un accord. La décision du G20 de garantir sur les deux prochaines années un soutien de 250 milliards de dollars au financement du commerce a été la bienvenue, mais comme le montrent clairement deux études de la Commission bancaire d'ICC sur le financement du commerce, une augmentation significative des échanges mondiaux sera nécessaire pour que l'économie mondiale retrouve un rythme de croissance soutenu.

En dépit des difficultés et des divisions, la communauté internationale a su réagir à la crise dans une relative harmonie. L'émergence du G20 en tant que principal lieu d'élaboration de la politique économique internationale est un signe encourageant. Composé de pays qui représentent aujourd'hui 90% du produit national brut mondial, il reflète bien la nouvelle répartition du pouvoir économique international. Cependant, tout recours massif à des mesures protectionniste, et ce malgré les efforts méritoires des leaders du G20 pour résister à de telles pressions, compromettrait la reprise, qui demeure timide dans la plupart des pays.

Tout au long de l'année, ICC a activement défendu les priorités de la communauté économique internationale auprès des dirigeants du G20 et du G8, y compris lors de rencontres privées avec les hôtes de leurs sommets, les premiers ministres britannique et italien Gordon Brown et Silvio Berlusconi.

Afin d'exposer les vues des entreprises, ICC a participé en 2009 à plusieurs importantes conférences internationales, dont le Forum sur la gouvernance de l'internet, le 5^e Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage et la 15^e Conférence des parties à la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Dans ce domaine essentiel, nous avons souligné que l'on ne pouvait ni imaginer ni mettre en œuvre de solutions durables sans l'énergie créative, la flexibilité et l'efficacité de la communauté économique.

Une année importante

L'année écoulée a été marquée pour ICC par un cap particulièrement important, le 90^e anniversaire de sa fondation, que nous avons célébré par des manifestations internationales à Genève, Paris, Kuala Lumpur, New York et New Delhi. De nombreux comités nationaux ont également organisé des rassemblements locaux.

Mais sans oublier les accomplissements du passé, nous devons résolument nous tourner vers l'avenir. Pour ce faire, nous avons notamment créé l'ICC Research Foundation. Dans la même optique, deux séries clés de règles révisées entreront en vigueur en 2010 – les Règles uniformes relatives aux garanties sur demande, qui portent sur les obligations de paiement et d'exécution des contrats commerciaux, et les règles officielles d'ICC pour l'interprétation des termes commerciaux (Incoterms 2010).

Nous espérons en outre capitaliser plus efficacement sur les règles que nous élaborons. Celles-ci sont en effet internationalement reconnues tant pas les gouvernements que par les institutions multinationales et pourraient générer de nouveaux revenus qui nous seraient extrêmement utiles en ces temps économiquement difficiles. Nous devons aussi consacrer de sérieux efforts à la promotion des produits dérivés de notre propriété intellectuelle, en utilisant de nouveaux médias.

S'adapter au changement

Dans un monde en rapide évolution, les entreprises, quelle que soit leur taille, doivent s'adapter à de nouvelles conditions souvent difficiles. ICC ne fait pas exception. Depuis que j'ai endossé mes fonctions de secrétaire général, en juillet dernier, je m'attache à ce que nous portions un regard neuf sur notre manière de fonctionner. Se remettre en cause n'est jamais facile, ni pour les personnes ni pour les organisations, mais l'exercice est indispensable pour évoluer et progresser.

La crise économique a parfois été imputée, à tort, à l'ensemble de la communauté économique, ce qui rend plus important que jamais notre rôle de porte-parole du secteur privé international. Les valeurs fondamentales qui ont présidé à la fondation d'ICC il y a 90 ans – défense du commerce et de l'investissement internationaux et de la libre circulation des marchandises et des capitaux afin de rapprocher les peuples et d'éviter la guerre – sont autant d'actualité aujourd'hui qu'en 1919. Nous entendons bien ne pas les perdre de vue en mettant en œuvre les innovations, les adaptations et les expérimentations qui nous permettront de rendre ICC plus forte et plus réactive.



Jean Rozwadowski
Secrétaire général

POLITIQUE GÉNÉRALE ET PRATIQUES DES ENTREPRISES

Élaboration de règles à l'intention des entreprises

Arbitrage

Mandat

En tant que lieu de débat et d'échange d'idées sur les questions relatives à l'arbitrage international et aux autres formes de règlement des différends, la Commission vise à :

- rédiger et mettre à jour les règlements relatifs à l'arbitrage, l'ADR, l'expertise, les « dispute boards » et les autres formes de règlement des différends ;
- étudier les aspects juridiques et autres de l'arbitrage et des autres méthodes de règlement des différends internationaux ainsi que les examiner à la lumière des évolutions en cours et produire des rapports, des principes directeurs et des pratiques d'excellence ; et
- encourager à l'échelle mondiale la résolution des litiges commerciaux internationaux au moyen des différentes méthodes de règlement des différends d'ICC.

Projets pour 2010

- Achever la révision du Règlement d'arbitrage d'ICC.
- Préparer une étude sur le rôle et les besoins, dans l'arbitrage, des États et des entités de droit public.
- Rédiger des recommandations à l'intention des experts nommés par des tribunaux arbitraux dans le cadre de procédures d'arbitrage.
- Achever le rapport sur les principales caractéristiques et conséquences de la production de documents électroniques dans l'arbitrage international.
- Étudier les critères dont les arbitres peuvent tenir compte afin de décider du partage entre les parties des frais de l'arbitrage.

Techniques et pratiques bancaires

Mandat

Offrir à la communauté bancaire un espace mondial de débat et d'élaboration de règles.

Projets pour 2010

- Être l'interlocuteur de référence au sein des milieux d'affaires mondiaux sur les questions relatives au financement du commerce.
- Fournir des renseignements sur les marchés, y compris des analyses afin de renforcer les contributions d'ICC relatives au financement du commerce dans les principales instances internationales.
- Poursuivre la rédaction de règles uniformes sur le forfaitage, en partenariat avec l'International Forfaiting Association (IFA).
- Réviser les Pratiques bancaires internationales standard (PBIS) afin de les aligner sur les RUU 600.
- Promouvoir la nouvelle version des Règles uniformes relatives aux garanties sur demande (RUGD).
- Contribuer, au nom des entreprises, aux initiatives internationales contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Droit et pratiques du commerce

Mandat

Promouvoir un cadre juridique d'autodiscipline et de réglementation équilibré pour les transactions internationales entre entreprises, en fixant des normes commerciales mondiales et en exprimant le point de vue de la communauté économique sur les règles commerciales élaborées par les organisations intergouvernementales.

Projets pour 2010

- Achever la révision des Incoterms 2000.
- Promouvoir la nouvelle version des Règles uniformes relatives aux garanties sur demande (RUGD).
- Contribuer au besoin à l'élaboration d'initiatives internationales clés en matière de droit commercial.
- Influencer sur les politiques internationales clés en matière de marchés publics, et élaborer un nouveau modèle ICC de clause de confidentialité pour les contrats publics.
- Élaborer de nouveaux contrats modèles ICC, notamment pour les fusions et acquisitions internationales (accord sur l'achat et la vente d'actifs) et la sous-traitance.
- Mettre à jour les contrats modèles ICC existants, notamment pour la vente internationale et la franchise.

Marketing et publicité

Mandat

Promouvoir auprès des entreprises de strictes normes d'éthique du marketing, grâce à l'autodiscipline et aux codes internationaux d'ICC, et faire connaître les positions et les initiatives de la communauté économique mondiale sur les actions gouvernementales touchant au marketing et à la protection du consommateur.

Projets pour 2010

- Encourager l'autodiscipline en promouvant le Code ICC consolidé sur les pratiques de publicité et de communication de marketing, le Code de vente directe et le Code ICC / ESOMAR de pratiques loyales en matière d'études de marché et d'opinion, ainsi qu'en élaborant des outils visant à faciliter leur application.
- Lancer et promouvoir le cadre ICC pour une utilisation responsable des arguments écologiques dans la communication commerciale.
- Élaborer un cadre établissant des normes mondiales applicables à l'utilisation dans le marketing de médias numériques.
- Contribuer le point de vue des entreprises aux initiatives clés des organisations internationales.
- Soutenir la Business Action for Responsible Marketing and Advertising (BARMA) et l'élaboration d'un module d'enseignement ICC / INSEAD.

Poursuivre la révision des codes d'ICC afin de les adapter aux évolutions du marché.

Commerce, investissement et mondialisation

Concurrence

Mandat

Veiller à ce que les besoins actuels des entreprises et les réalités du marché mondial soient pris en compte dans la formulation et la mise en œuvre des lois et des politiques de la concurrence.

Projets pour 2010

- Continuer de renforcer le rôle d'ICC en tant que principal porte-parole des entreprises au sein de l'International Competition Network et contribuer à ses travaux dans des domaines tels que l'application de la politique de la concurrence, les cartels, les concentrations et les pratiques unilatérales.
- Apporter des conseils sur la réforme des règles de l'UE relatives à l'application par des parties privées et aux restrictions verticales.
- Élaborer des recommandations sur les garanties de bonne procédure dans les enquêtes sur la concurrence.
- Rédiger une déclaration sur l'application des règles de la concurrence dans le contexte de la crise économique mondiale.
- Contribuer à l'élaboration de la politique de la concurrence dans les pays émergents.

Propriété intellectuelle

Mandat

Favoriser l'établissement d'un cadre équilibré, efficace et durable pour la protection de la propriété intellectuelle (PI).

Projets pour 2010

- Promouvoir activement, au sein de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), le projet de traité international sur le « privilège du client » concernant les conseils professionnels en matière de propriété intellectuelle.
- Coordonner une contribution multisectorielle aux négociations sur un régime international de l'accès aux ressources génétiques et au partage des bénéfices qui en découlent, dans le cadre de la Convention sur la biodiversité.
- Élaborer de nouveaux outils et projets pour la « trousse à outils PI » d'ICC destinée aux chambres de commerce.
- Formuler le point de vue des entreprises sur le rôle de la protection de la propriété intellectuelle dans le développement et le déploiement de technologies propres, en collaboration avec la Commission de l'environnement et de l'énergie.
- Publier la 10^e édition de l'IP Roadmap for Business and Policy Makers.
- Formuler des recommandations sur le rôle des brevets dans le processus de normalisation.
- Rédiger une note d'information sur l'exclusivité des données.
- Tenter d'améliorer la coopération internationale et la qualité générale de la recherche et de l'examen des demandes de brevet.

Services financiers et assurance

Mandat

Contribuer à l'élaboration de cadres d'autodiscipline et de contrôle fonctionnels et encourager la libéralisation du commerce des services financiers et de l'assurance.

Projets pour 2010

- Formuler au nom des entreprises des recommandations visant à renforcer la stabilité des marchés financiers, compte tenu de la crise financière.
- Promouvoir un résultat substantiel en matière de services financiers dans le cadre du Cycle de Doha.
- Lancer les scénarios pour les marchés financiers élaborés par ICC et par l'Institut d'études politiques.
- Achever la rédaction d'une déclaration sur les principes relatifs à l'externalisation dans le secteur des services financiers.

Fiscalité

Mandat

Promouvoir un système fiscal mondial qui élimine les obstacles fiscaux au commerce et à l'investissement internationaux.

Projets pour 2010

- Contribuer aux travaux du Comité d'experts de l'ONU sur la coopération internationale en matière de fiscalité.
- Promouvoir les recommandations d'ICC sur les exigences relatives aux documents portant sur les prix de transfert en organisant un séminaire sur la question.
- Préparer un point de vue des entreprises sur le traitement fiscal des concentrations et acquisitions internationales.
- Contribuer au nom des entreprises aux travaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) relatifs à la TVA sur les services et les biens incorporels, avec le Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE (BIAC).
- Poursuivre les contacts avec les organisations non gouvernementales qui s'expriment dans le domaine de la politique fiscale.
- Étudier avec la Commission de l'environnement et de l'énergie d'ICC la possibilité de travailler sur les mesures fiscales touchant aux changements climatiques, à la suite de la conférence de Copenhague.

Transport et logistique

Mandat

Favoriser dans le monde entier le transport intermodal et des marchés des transports compétitifs et efficaces.

Projets pour 2010

- Souligner la nécessité d'investir dans les infrastructures des transports afin que ces derniers puissent mieux répondre aux besoins du commerce mondial, de manière à stimuler de nouvelles activités économiques.
- Formuler des recommandations d'ICC sur la réglementation relative à l'impact des transports sur l'environnement, y compris les émissions du transport aérien et maritime.
- Défendre vigoureusement auprès des gouvernements et des organisations intergouvernementales les recommandations d'ICC sur la libéralisation de tous les modes de transport.
- Influencer sur les nouvelles réglementations relatives à la sécurité du transport et de la chaîne d'approvisionnement.
- Contribuer à la révision des Incoterms 2000.
- Travailler avec la Commission des techniques et pratiques bancaires à améliorer la compréhension des nouvelles règles d'ICC relatives aux crédits documentaires (RUU 600) dans le secteur des transports.

Politiques du commerce et de l'investissement

Mandat

Éliminer les obstacles au commerce et à l'investissement internationaux, afin que tous les pays puissent tirer profit des hausses de niveau de vie dues à la croissance des flux du commerce et de l'investissement.

Projets pour 2010

- Intensifier la campagne d'ICC en faveur d'une conclusion positive des négociations commerciales multilatérales du cycle de Doha en 2010.
- Contribuer au débat sur les grandes questions de politique commerciale qui se poseront après Doha, y compris par l'intermédiaire de l'ICC Research Foundation et en collaboration le cas échéant avec les groupes de réflexion concernés.
- Continuer, dans le cadre de la mission générale d'ICC, à défendre l'ouverture des marchés, y compris la libre circulation des marchandises, des services et des investissements, et à mettre les gouvernements en garde contre toute attitude protectionniste en matière d'investissement et de commerce, surtout face à la crise économique mondiale.
- Étudier la possibilité de nouveaux travaux d'ICC sur le commerce et les changements climatiques, à la suite de la conférence de Copenhague, en coordination avec la Commission de l'environnement et de l'énergie.
- Réviser les Principes directeurs d'ICC pour les douanes et le document d'ICC sur la reconnaissance mutuelle États-Unis / UE.
- Promouvoir la facilitation des échanges en contribuant aux travaux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de la Banque mondiale, et de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) sur diverses questions, dont la nomenclature et la valeur en douane.

Sujets concernant le rôle des entreprises dans la société

Responsabilité sociale de l'entreprise et lutte contre la corruption

Mandat

La commission a deux fonctions principales :

- définir le rôle des entreprises face à la mondialisation et à l'évolution des attentes de la société et élaborer des prises de position de la communauté économique mondiale sur des questions clés relatives à la responsabilité des entreprises ; et
- encourager l'autodiscipline des entreprises dans le traitement des problèmes d'extorsion et de corruption et apporter la contribution de la communauté économique aux initiatives internationales contre la corruption.

Projets pour 2010

- Observer la situation et contribuer au nom de la communauté économique mondiale aux principales initiatives internationales dans le domaine de la responsabilité des entreprises, dont :
 - le « pacte mondial » de l'ONU
 - le groupe de travail de l'ISO sur la responsabilité sociétale
 - le mandat du Représentant spécial de l'ONU pour la question des entreprises et des droits de l'homme.
- Elaborer un argumentaire ICC des raisons économiques en faveur de la responsabilité sociale de l'entreprise, sur la base de l'expérience du secteur privé et des études existantes.
- Développer davantage le travail de la Commission sur la responsabilité dans la chaîne d'approvisionnement.
- Élaborer avec les autres organisations concernées un outil de formation, baptisé « RESIST », afin d'aider les responsables de la conformité du secteur privé à réagir à la sollicitation de pots-de-vin.
- Préparer des principes directeurs d'ICC sur le recours à des tiers.
- Apporter la contribution des entreprises au renforcement du processus d'application de la convention de l'ONU contre la corruption (CNUCC)
- Recommander des révisions aux règles d'ICC pour combattre la corruption, compte tenu de la CNUCC.

Commerce électronique, technologies de l'information et télécommunications

Mandat

Favoriser la poursuite de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) par des politiques, des normes de conduite et des principes directeurs encourageant le développement du commerce électronique, la concurrence, la croissance, la prévisibilité, la conformité et la libre circulation de l'information, en toute sécurité.

Projets pour 2010

- Réviser et adapter les prises de position existantes visant à encourager un cadre de lois, de règlements et de politiques facilitant l'utilisation des TIC afin de favoriser la croissance économique et le développement social.
- Défendre les positions d'ICC sur des initiatives internationales clés, dont l'élimination des obstacles réglementaires au déploiement de technologies nouvelles, la libéralisation des télécommunications et la sécurité de l'information et des réseaux.
- Rédiger une note d'information sur le « cloud computing ».
- Faire connaître les priorités des entreprises pour la gestion et la coordination techniques du système des noms de domaine au sein de l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) et d'autres instances.
- Défendre les priorités de la communauté économique mondiale et les outils d'ICC visant à assurer des mécanismes de protection des données adéquats tout en facilitant les flux internationaux de données, en développant des initiatives avec l'APEC, l'OCDE, l'UE, le Conseil de l'Europe et d'autres.
- Œuvrer par le biais de l'initiative BASIS d'ICC à renforcer le dialogue plurilatéral et à faire partager l'expertise des entreprises sur la gouvernance de l'internet et les TIC au service du développement.

Environnement et énergie

Mandat

Élaborer au nom des entreprises des recommandations sur les grandes questions relatives à l'environnement et à l'énergie, et maintenir le rôle d'ICC en tant que principal interlocuteur et partenaire représentant le secteur privé dans les délibérations et négociations intergouvernementales clés de ce domaine.

Projets pour 2010

- Formuler les positions des entreprises sur les changements climatiques, au vu des résultats de la 15^e conférence des parties à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques, à Copenhague, y compris sur les questions des marchés et de la sécurité énergétiques, les transferts de technologie, les marchés du carbone, et le financement.
- Prendre la tête de la délégation des entreprises à la 16^e conférence des parties à la CCNUCC.
- Piloter la participation des entreprises au processus de l'ONU sur la production et la consommation durables en représentant les intérêts des entreprises au sein du comité consultatif sur le processus de Marrakech et en contribuant à l'élaboration du cadre décennal de programmes.
- Prendre la tête de la délégation des entreprises à la conférence des parties à la Convention de l'ONU sur la biodiversité, au Japon.
- Coordonner les positions et les résultats des entreprises en vue de la 18^e session de la Commission de l'ONU sur le développement durable.

Projets spéciaux

Business Action to Stop Counterfeiting and Piracy (BASCAP)

Mandat

Mieux faire connaître les dommages économiques et sociaux dus à la contrefaçon et au piratage et encourager les efforts des pouvoirs publics pour les combattre.

Tâches pour 2010

- Réaliser et diffuser des études sur l'intérêt pour la croissance économique des industries fondées sur la propriété intellectuelle, en soulignant les risques liés à la contrefaçon et au piratage.
- Soutenir l'élaboration de normes internationales plus strictes en matière de protection des droits de propriété intellectuelle en contribuant à la négociation de l'Accord commercial anticontrefaçon (ACAC).
- Améliorer les régimes nationaux de protection de la propriété intellectuelle en mettant en place des plans d'action nationaux de la BASCAP.
- Apporter des conseils pour une meilleure protection de la propriété intellectuelle dans les zones de libre-échange.
- Lancer une campagne mondiale afin de sensibiliser les consommateurs aux dommages dus à la contrefaçon et au piratage et de fournir aux associations économiques une « trousse à outils » contenant du matériel médiatique et pédagogique à diffuser localement.
- Élaborer et promouvoir des outils pour une gestion plus efficace de la propriété intellectuelle, y compris les *IP Guidelines for Business*, des pratiques d'excellence pour les intermédiaires de la chaîne d'approvisionnement et des analyses coûts avantages des mesures de dissuasion efficaces contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle.
- Coorganiser le Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage, qui est le plus important sommet annuel consacré à produire des recommandations à l'intention des gouvernements nationaux.

Groupe consultatif

Groupe consultatif d'économistes d'entreprise (GCEE)

Mandat

Analyser les principaux problèmes économiques internationaux et conseiller la présidence d'ICC.

Projets pour 2010

- Contribuer par une analyse économique à nourrir l'évaluation par ICC de la crise économique mondiale et de ses conséquences pour le maintien d'échanges commerciaux et d'investissements ouverts partout dans le monde.
- Examiner et analyser les derniers développements de la politique économique mondiale, notamment en ce qui concerne les principales initiatives visant à consolider l'économie mondiale.
- Participer à l'élaboration de la contribution d'ICC aux sommets de 2010 des dirigeants des G8 / G20.

Business Action to Support the Information Society (BASIS)

Mandat

Exposer les vues de la communauté économique mondiale sur des questions clés relatives à la société de l'information, dont la gouvernance de l'internet et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), afin de stimuler le développement, au sein des forums créés au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).

Tâches pour 2010

- Défendre les positions des entreprises et coordonner leur présence au Forum sur la gouvernance de l'internet, en Lituanie, ainsi qu'à toutes les étapes préparatoires.
- Contribuer au nom des entreprises aux activités relatives aux lignes d'action et au suivi du SMSI.
- Représenter la communauté économique mondiale au sein de la Global Alliance for ITC and Development (GAID).
- Coordonner les occasions offertes aux représentants des entreprises d'exprimer leurs priorités et leurs positions lors de manifestations et de débats mondiaux sur la gouvernance de l'internet et les TIC au service du développement.
- Mieux faire connaître les intérêts des entreprises à l'occasion de ces débats mondiaux, et élargir le cercle des adhérents de la BASIS.

SERVICES DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS D'ICC

- Encourager le recours aux services de règlement des différends d'ICC, dont la procédure de référé pré-arbitral, l'arbitrage, l'expertise, Docdex, les « dispute boards » et l'ADR.
- Moderniser les procédures et pratiques existantes afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs.
- Renforcer la promotion des services de règlement des différends d'ICC dans le monde.

INSTITUT DU DROIT DES AFFAIRES INTERNATIONALES

Objectif

Servir de laboratoire d'idées au sein de la communauté des spécialistes du droit des affaires ; assurer des activités de recherche, de formation et de diffusion de l'information auprès des professionnels du droit, des cadres d'entreprise et des universitaires intéressés par le développement du droit des affaires internationales et en particulier de l'arbitrage.

Projets pour 2010

- Proposer plus de formations avancées et de conférences.
- Moderniser le matériel pédagogique des formations afin de mieux répondre aux besoins des participants.
- Utiliser le 30^e anniversaire de l'Institut pour renforcer sa réputation d'excellence et sa visibilité en tant que laboratoire d'idées.

SERVICES ICC

ICC Events

Objectif

Promouvoir auprès d'un plus large public l'expertise d'ICC, en organisant des manifestations telles que séminaires et conférences, et mieux faire connaître les règles, les services et le travail de politique générale d'ICC.

Projets pour 2010

- Proposer des séminaires de formation afin d'accompagner le lancement des nouvelles versions des Incoterms et des Règles uniformes relatives aux garanties sur demande (RUGD).
- Continuer de soutenir les efforts de la Cour internationale d'arbitrage en vue de développer ses activités, par des conférences et des séminaires, partout dans le monde, notamment pour les industries spécialisées et les jeunes praticiens.
- Explorer les possibilités ouvertes par les nouvelles technologies et les réseaux sociaux du web.

Publications ICC

Banque

- Règles uniformes relatives aux garanties sur demande (RUGD 758)
- Guide to ICC Uniform Rules for Demand Guarantees
- Annual Survey of Letter of Credit Law and Practice 2010 (Institute of International Banking Law and Practice)

Pratiques commerciales / politique commerciale / investissement

- Incoterms 2010
- Contrat modèle pour les transferts de technologie
- Contrat modèle pour les fusions et acquisitions
- Contrat modèle pour la franchise internationale, mise à jour

Droit et arbitrage

- Bulletin de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI

SERVICES POUR LA PRÉVENTION DES DÉLITS COMMERCIAUX (CCS)

Mandat

Offrir des services visant à prévenir les fraudes et les malversations.

Bureau maritime international (BMI)

- Développer à l'intention des membres un module d'évaluation du risque accessible en ligne, fondé sur des analyses actualisées des marchandises et des négoce à haut risque.
- Élaborer un outil afin de diffuser sur le marché de l'affrètement des informations clés sur les performances de ses acteurs.
- Fournir aux armateurs et aux affréteurs des analyses approfondies sur les tendances en matière de piraterie dans les principales zones à haut risque.

Financial Investigation Bureau (FIB)

- Fournir aux membres une analyse structurée des transactions à haut risque afin de leur permettre de prendre de meilleures décisions en matière d'investissements.
- Développer et mettre en place une nouvelle fonction extranet permettant d'apporter une première réponse en ligne aux requêtes des membres.

Bureau d'enquêtes sur la contrefaçon (BEC)

- Établir une carte en temps réel des signalements et des saisies de contrefaçons constituant pour les utilisateurs, partout dans le monde, une précieuse ressource en ligne.
- Mettre en place à l'intention des membres un portail sécurisé d'échange d'informations, afin d'améliorer la qualité des mesures de lutte contre la contrefaçon.

La Chambre de commerce internationale

La Chambre de commerce internationale (ICC) est l'organisation mondiale des entreprises. Elle est l'unique porte-parole reconnu de la communauté économique à s'exprimer au nom de tous les secteurs et de toutes les régions.

ICC a pour mission fondamentale d'encourager les échanges et les investissements internationaux et d'aider les entreprises à relever les défis et saisir les opportunités de la mondialisation. Depuis sa fondation, au début du siècle dernier, son action repose sur la conviction que le commerce est une puissante force de paix et de prospérité, et le petit groupe de patrons clairvoyants qui fut à l'origine de sa création se qualifiait lui-même de « marchands de paix ».

Les activités d'ICC relèvent essentiellement de trois domaines : élaboration de règles, règlement des différends et politique générale. Le fait que ses entreprises et associations membres soient directement engagées dans le commerce international lui confère un poids sans égal dans la mise en place de règles destinées à guider la bonne marche des affaires dans le monde. Bien que ne faisant appel qu'à l'autodiscipline, ces règles sont quotidiennement respectées dans des milliers de transactions et font partie intégrante de l'édifice du commerce international.

ICC offre également aux entreprises de nombreux services pratiques essentiels, au premier rang desquels figurent ceux de sa Cour internationale d'arbitrage, principale institution mondiale de règlement des litiges commerciaux. Autre pièce maîtresse du dispositif d'ICC, sa Fédération mondiale des chambres de commerce (WCF) a pour mission d'encourager la formation de réseaux et les échanges d'informations sur les pratiques d'excellence des chambres.

Cadres et experts des entreprises membres d'ICC travaillent à formuler le point de vue de la communauté économique internationale, tant sur de grands problèmes touchant au commerce et à l'investissement que sur des sujets techniques et sectoriels essentiels, dans le domaine, entre autres, des services financiers, des technologies de l'information, des télécommunications, de l'éthique du marketing, de l'environnement, des transports, du droit de la concurrence et de la propriété intellectuelle.

ICC entretient d'étroites relations de travail avec les Nations unies comme avec d'autres institutions intergouvernementales, dont l'Organisation mondiale du commerce et le G8.

Fondée en 1919, ICC fédère aujourd'hui des centaines de milliers de sociétés et d'associations, dans plus de 120 pays. Ses comités nationaux relaient les préoccupations des entreprises locales et communiquent aux pouvoirs publics les avis qu'elle exprime au nom de la communauté économique mondiale.

Pour plus d'informations sur l'adhésion à ICC, consulter son site internet (iccwbo.org) ou contacter le département « Membres » de son secrétariat international à Paris.

Chambre de commerce internationale

38 Cours Albert 1er, 75008 Paris, France

Téléphone +33 (0)1 49 53 28 28 Télécopieur +33 (0)1 49 53 29 42

Courriel icc@iccwbo.org Site internet www.iccwbo.org